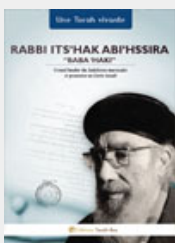




Torah écrite (pentateuque) - Nombres

Chapitre 4

- 4,1 L'Éternel parla à Moïse et à Aaron en ces termes:
- 4,2 "Qu'on fasse le relevé des enfants de Kehath entre les autres descendants de Lévi, selon leurs familles, par maisons paternelles,
- 4,3 depuis l'âge de trente ans et plus, jusqu'à l'âge de cinquante ans: quiconque est admissible au service, à l'exécution d'une tâche dans la tente d'assignation.
- 4,4 Voici la tâche des enfants de Kehath, dans la tente d'assignation: elle concerne les choses très saintes.
- 4,5 Aaron entrera avec ses fils, lorsque le camp devra partir; ils détacheront le voile protecteur, et en couvriront l'arche du statut;
- 4,6 ils mettront encore dessus une housse de peau de tahach, étendront par-dessus une étoffe entièrement d'azur, puis ajusteront ses barres.
- 4,7 Sur la table de proposition ils étendront une étoffe d'azur, sur laquelle ils placeront les sébiles, les cuillers, les demi-tubes et les montants qui garnissent la table; quant au pain perpétuel, il restera dessus.
- 4,8 Ils étendront sur ces objets une étoffe d'écarlate, qu'ils couvriront d'une housse de peau de tahach; puis ils ajusteront ses barres.
- 4,9 ils prendront une étoffe d'azur, y envelopperont le candélabre servant à l'éclairage, avec ses lampes, ses mouchettes, ses godets et tous les vaisseaux à huile employés pour son service.
- 4,10 Et ils le mettront, avec tous ses ustensiles, dans une enveloppe de peau de tahach, et le poseront sur une civière.
- 4,11 Sur l'autel d'or ils étendront une étoffe d'azur, la couvriront d'une housse de peau de tahach, et ajusteront les barres;
- 4,12 ils prendront tous les ustensiles employés pour le service du sanctuaire, les mettront dans une étoffe d'azur, les couvriront d'une housse de peau de tahach, et les poseront sur une civière.
- 4,13 Ils enlèveront les cendres de l'autel, sur lequel ils étendront une étoffe de pourpre.
- 4,14 Ils mettront là-dessus tous les ustensiles destinés à son service: brasiers, fourches, pelles, bassins, tous les ustensiles de cet autel; ils déploieront par-dessus une housse de peau de tahach, et ajusteront les barres.
- 4,15 Aaron et ses fils achèveront ainsi d'envelopper les choses saintes et tous les ustensiles sacrés, lors du départ du camp; alors seulement viendront les enfants de Kehath pour les porter, car ils ne doivent pas toucher aux choses saintes, sous peine de mort. C'est là la charge des enfants de Kehath dans la tente d'assignation.
- 4,16 Les fonctions d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, comprendront l'huile du luminaire, l'encens aromatique, l'oblation perpétuelle et l'huile d'onction, la surveillance du tabernacle entier et de tout ce qu'il renferme, du sanctuaire et de son appareil."
- 4,17 L'Éternel parla ainsi à Moïse et à Aaron:
- 4,18 "N'exposez point la branche des familles issues de Kehath à disparaître du milieu des Lévites;
- 4,19 mais agissez ainsi à leur égard, afin qu'ils vivent au lieu de mourir, lorsqu'ils approcheront des saintetés éminentes: Aaron et ses fils viendront, et les commettront chacun à sa tâche et à ce qu'il doit porter,
- 4,20 de peur qu'ils n'entrent pour regarder, fût-ce un instant, les choses saintes, et qu'ils ne meurent."
- 4,21 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 4,22 "Il faut faire aussi le relevé des enfants de Gerson, par maisons paternelles, selon leurs familles.



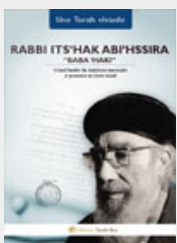
Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 4,23 C'est depuis l'âge de trente ans et plus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, que tu les recenseras: quiconque est apte à participer au service, à faire une besogne dans la tente d'assignation.
- 4,24 Voici ce qui est imposé aux familles nées de Gerson, comme tâche et comme transport:
- 4,25 elles porteront les tapis du tabernacle, le pavillon d'assignation, sa couverture et la housse de tahach qui la couvre extérieurement, ainsi que le rideau-portière de la tente d'assignation;
- 4,26 les toiles du parvis, le rideau d'entrée servant de porte à ce parvis, qui s'étend autour du tabernacle et de l'autel, et leurs cordages, et toutes les pièces de leur appareil; enfin, tout ce qui s'y rattache, elles s'en occuperont.
- 4,27 C'est sur l'ordre d'Aaron et de ses fils qu'aura lieu tout le service des descendants de Gerson, pour tout ce qu'ils ont à porter comme à exécuter; et vous commettrez à leur garde tout ce qu'ils devront transporter.
- 4,28 Telle est la tâche des familles descendant de Gerson, dans la tente d'assignation; et leur surveillance appartient à Ithamar, fils d'Aaron le pontife.
- 4,29 Les enfants de Merari, selon leurs familles, par maisons paternelles, tu les recenseras.
- 4,30 De l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tu les recenseras: tous ceux qui sont admissibles au service, pouvant faire la besogne de la tente d'assignation.
- 4,31 Voici ce qu'ils sont tenus de porter, selon le détail de leur emploi dans la tente d'assignation: les solives du tabernacle, ses traverses, ses piliers et ses socles;
- 4,32 les piliers du pourtour du parvis, leurs socles, leurs chevilles et leurs cordages, avec toutes leurs pièces et tout ce qui s'y rattache. Vous leur attribuerez nominativement les objets dont le transport leur est confié.
- 4,33 Telle est la tâche des familles descendant de Merari, le détail de leur service dans la tente d'assignation, sous la direction d'Ithamar, fils d'Aaron le pontife."
- 4,34 Moïse et Aaron, et les phylarques de la communauté, firent le recensement des Kehathites, par familles et maisons paternelles,
- 4,35 depuis l'âge de trente ans et au-delà, jusqu'à l'âge de cinquante ans, de quiconque était admissible au service, à un emploi dans la tente d'assignation.
- 4,36 Recensés ainsi par familles, ils étaient deux mille sept cent cinquante.
- 4,37 Tel fut le contingent des familles nées de Kehath, employées dans la tente d'assignation, ainsi que Moïse et Aaron les recensèrent d'après l'ordre de l'Éternel, transmis par Moïse.
- 4,38 Pour le contingent des enfants de Gerson, dénombrés selon leurs familles et leurs maisons paternelles,
- 4,39 depuis l'âge de trente ans et au-delà, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui étaient admissibles au service, à un emploi dans la tente d'assignation,
- 4,40 comptés par familles, selon leurs maisons paternelles, leur nombre fut de deux mille six cent trente.
- 4,41 Tel fut le contingent des familles nées de Gerson, employées dans la tente d'assignation, ainsi que Moïse et Aaron les recensèrent sur l'ordre de l'Éternel.
- 4,42 Et le contingent des familles des enfants de Merari, classés par familles, selon leurs maisons paternelles,
- 4,43 depuis l'âge de trente ans et au-delà, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui étaient admissibles au service, à une tâche dans la tente d'assignation,
- 4,44 leur contingent, par familles, fut de trois mille deux cents.
- 4,45 Tel fut le contingent des familles des enfants de Merari, que Moïse et Aaron dénombrèrent sur l'ordre de l'Éternel, transmis par Moïse.
- 4,46 Total du dénombrement opéré par Moïse, Aaron et les phylarques d'Israël à l'égard des Lévitites, selon leurs familles et leurs maisons paternelles,
- 4,47 de l'âge de trente ans et au-delà, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui étaient admissibles à l'exécution d'un service ou à celle d'un transport dans la tente d'assignation:
- 4,48 leur nombre fut de huit mille cinq cent quatre-vingts.
- 4,49 D'après l'ordre de l'Éternel, on leur assigna, sous la direction de Moïse, à chacun son service et les objets à transporter ainsi que ses préposés, désignés par l'Éternel à Moïse.



Rabbi Its'hak Abihssira, "Baba Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions